



Retenue abusive de la Caf

Par **Annick06**, le **29/06/2022** à **14:24**

Depuis 3 mois je ne perçois que 68 euros de la Caf car ils me prennent 133 euros pour épuré une dette.

Le 27 juin après 2 mois et plus d'attente mon dossier est enfin traité donc ils me doivent 1990 euros et 453 euros au propriétaire. Sauf qu'il n'a rien perçu ni moi même car ils ont tout ponctionné pour la dette alors que tous les mois y me prennent 133 euros déjà.

A savoir que j'ai repris un travail au 23 mai mais que mon salaire ne sera pas avant le 15. Je dois 2 mois de loyer à mon bailleur privé et mes factures ce sont accumulés. J'ai dû faire le maximum pour avoir au moins à manger.

Je me suis rendue ce jour à la Caf en expliquant pour la 10ème fois mon mécontentement et ils m'ont répondu tout simplement que c'est normal mais qu'ils peuvent voir pour me reverser l'équivalent du dernier mois de droit.

Je suis offusqué de voir une tel chose, laisser les gens comme ça sans rien alors que je ne profite pas puisque j'ai repris le travail et que j'avais arrêté l'autre en mars 2022.

Que puis-je faire pour récupérer ce qu'il me doivent réellement ?

Merci de votre attention.

Par **youris**, le **29/06/2022** à **14:39**

bonjour,

si vous avez une dette envers la CAF, il est normal qu'avant de vous verser de l'argent, la CAF retienne l'argent que vous lui deviez.

pour que vous récupériez l'argent que vous doit la CAF, vous devez d'abord rembourser l'argent que vous lui devez.

si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez saisir la commission de recours amiable de votre CAF et/ou son médiateur.

salutations